

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

11 décembre 2008

**Date d'affichage**

11 décembre 2008

L'an deux mille huit

Le 16 décembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

**Étaient présents :**

MM. Noël LEVILLAIN, Daniel COURAGE, Sonia LEROY, Colette BERGAULT, Josiane POUILLARD, Virginie BOUVET, René DUREL, Paul RACÉ, Daniel WOLOWICZ, Thierry LESTANG, Muriel GESLIN, Pascal PITTE, Bruno GODGUIN, Chantal L'HERMETTE, Françoise BOES, Louis BALDACCHINO, Joël CASTEL, Jean-Marc MARTIN.

Présents : 18

Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Monsieur Nicolas PRUVOT

**Absents représentés :**

Monsieur Nicolas PRUVOT a donné pouvoir à Monsieur Noël LEVILLAIN

Monsieur Paul RACÉ a été élu secrétaire.

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

**POINT 1 : Admission en non valeur de titres de cantine scolaire.**

Monsieur Paul RACÉ, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que les services de la Trésorerie de Saint Aubin Lès Elbeuf demandent l'admission en non valeur de titres de cantine scolaire des exercices 2005, 2006 et 2007.

Les services de la Perception ont exercé, sans résultat, tous les recours possibles afin de recouvrer les sommes dues, pour un montant total de 434,15 € pour les 3 années.

Monsieur Paul RACÉ propose donc de donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire fait remarquer que les montants à admettre en non valeur sont faibles compte-tenu des recettes annuelles encaissées par le service Education. Il souligne la bonne gestion du service.

Le Conseil Municipal admet en non valeur à l'unanimité les titres de cantine scolaire 2005, 2006 et 2007 ci-après.

<b>TITRE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>
18	2005	2.52 €
97	2005	2.32 €
250	2005	0.29 €
955	2005	16.80 €
1028	2005	7.84 €
	<b>SS-TOTAL</b>	<b>29.77 €</b>
13	2006	5.22 €
55	2006	5.60 €
120	2006	32.52 €
156	2006	10.84 €
293	2006	10.84 €
404	2006	6.57 €
440	2006	10.84 €
562	2006	5.80 €
575	2006	6.38 €
325	2006	24.39 €
935	2006	5.01 €
1021	2006	16.26 €
1242	2006	35.23 €
1258	2006	10.44 €
1284	2006	6.38 €
	<b>SS-TOTAL</b>	<b>192.32 €</b>
76	2007	7.54 €
214	2007	8.12 €
277	2007	19.17 €
284	2007	23.87 €
460	2007	11.04 €
497	2007	13.80 €
594	2007	25.56 €
605	2007	13.80 €
664	2007	16.56 €
1061	2007	5.90 €
1078	2007	5.31 €
1185	2007	8.85 €
1204	2007	5.31 €
1222	2007	7.08 €
1303	2007	7.08 €
1397	2007	13.80 €
1406	2007	6.49 €
1442	2007	12.78 €
	<b>SS-TOTAL</b>	<b>212.06 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>434.15 €</b>

## **POINT 02 :BUDGET 2008– DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient en fin d'exercice budgétaire de procéder à une Décision Modificative Budgétaire afin de prendre en compte un certain nombre de transferts de crédits qui ne modifient pas l'économie générale du budget, ainsi que quelques éléments nouveaux en dépenses ou en recettes.

Les mouvements proposés sont regroupés dans les tableaux joints en annexe. Ils n'affectent pas le rapport entre les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

En section de fonctionnement, les compléments de crédits concernent les prestations de service (611) pour les salaires des agents du centre de gestion mis à disposition pour les remplacements et compensés en recettes par les remboursements de notre assurance statutaire, et pour le programme de reprise de concession au cimetière ; les entretiens de terrains (61521), de bâtiments (61522) pour des opérations non prévues sur les espaces verts ou sur des bâtiments comme le groupe scolaire, de réseaux (61523) pour la 1<sup>o</sup> année du nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public, des véhicules (61551) pour des incidents remboursés par les assurances. En fêtes et cérémonies, il s'agit de l'inauguration de la médiathèque et des repas des anciens pour lesquels nous avons du faire appel, en partie, à un traiteur. Au chapitre 012, il s'agit de réorganisation entre articles budgétaires des crédits et d'un double versement de charges mensuelles à l'URSSAF qui sera remboursé en 2009 et qui figure donc aussi en recettes. Il est à noter que le nouveau contrat d'assurances statutaires nous permet d'économiser 10 000 €. Les intérêts d'emprunts sont repositionnés pour intégrer les intérêts intercalaires de l'emprunt contracté cette année et pas encore totalement réalisé. Pour les subventions exceptionnelles, on retrouve celle accordée à Commédiamuse.

En recettes, les remboursements de charges de personnel évoqués ci-dessus, le complément d'impôts locaux et de Dotation de solidarité communautaire et en autres produits (7718) les remboursements d'assurances.

En section d'investissement, les opérations au chapitre 041 sont des opérations comptables de travaux des études préalables sur les travaux en cours pour les gros chantiers et s'équilibrent entre elles. Des crédits complémentaires ont été inscrits pour les travaux de l'île Ste Catherine, du Pôle social ou de requalification du centre bourg mais il s'agit pour une part de réaffectation entre articles et pour une autre part de crédits financés par les subventions

Pour les recettes, nous avons inscrit les subventions reçues sur l'île Catherine 35 400 € (Région) le Pôle Social 67 815 € (département), le hall de la mairie 54 483 € (département) et le CLSH 30 490 € (CAF)

Sur ce point, 2 subventions sont en cours de décision avec le département pour le CLSH (165 000 €) et l'île Sainte Catherine (20 000 €)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1

### **POINT 03 : DESIGNATION D'UN ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M. AQUALUD**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est représentée au Conseil d'Administration de la Société à Économie Mixte Aqualud.

Il convient donc de désigner un élu pour siéger à ce conseil.

Je vous propose de désigner Monsieur René DUREL.

Monsieur René DUREL précise que la gestion des piscines et de la patinoire de l'Agglo d'Elbeuf a été confiée par Délégation de Service Public à Vert Marine. Au lieu de dissoudre la S.E.M. Aqualud, il a été décidé de la mettre en veille.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur René DUREL comme représentant au Conseil d'Administration de la S.E.M. Aqualud.

### **POINT 04 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE CANIVEAUX A GRILLES**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la requalification du Centre Bourg et notamment des rues Jean Jaurès, Clément Ader et 8 mai, la Commune a prévu la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales pour collecter le ruissellement du coteau et de la voirie et limiter l'érosion des terrains avoisinants.

Ces travaux impliquent la pose de caniveaux à grille en limite privative au droit des entrées riveraines. Cette installation d'équipements publics sur le domaine privé oblige la Commune à signer une convention avec les propriétaires des terrains concernés pour fixer les conditions de réalisation de ces nouveaux aménagements.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### **POINT 05 : PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION SIMPLIFIEE – FERME MIKLIN**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a souhaité voir préservée la Ferme Miklin, une des bâtisses remarquables de son territoire. Pour ce faire, lors d'une révision du P.O.S. reprise dans le P.L.U., elle a permis que ce bâtiment accueille des activités économiques et tout particulièrement de restauration.

Des investisseurs ont présenté des projets. Ceux-ci ont buté, en particulier, sur la question du stationnement des clients du futur établissement pour lequel aucun emplacement n'est prévu.

C'est pour résoudre cette difficulté et répondre aux exigences du P.L.U. qu'il est proposé de réviser le P.L.U.. Il s'agit de permettre la réalisation d'un parking de 200 places sur une emprise actuellement classée en zone A. Cette aire ne relève pas d'aménagements ou d'équipements agricoles admissibles dans une zone réservée exclusivement à cette activité. C'est pourquoi il vous est proposé un déclassement et un reclassement en zone UC4.

Par ailleurs, compte tenu des prescriptions restrictives applicables dans ce secteur en raison des risques d'inondation, il importe d'envisager un classement spécifique : un sous secteur de UC4.

Je vous propose de prescrire la révision simplifiée sur le secteur de la Ferme Miklin délimité au document graphique joint, avec l'objectif de permettre l'implantation d'une aire de stationnement.

Le Conseil Municipal prescrit à l'unanimité cette révision simplifiée du PLU sur le secteur de la ferme Miklin.

#### **POINT 06 : PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION SIMPLIFIEE – LA GARENNE**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un espace au lieu « La Garenne » qui pourrait accueillir une zone d'activités à vocation de pôle de santé.

Ce site est positionné à un endroit stratégique, sur un point d'entrée de ville, formalisé par la boucle de la RD7 et bordé par la voie ferrée d'un côté, environné de territoires qualitatifs des espaces naturels des bords de Seine et en avant scène de la zone commerciale.

Ces activités de santé répondraient à des besoins de la population de Tourville mais aussi des communes aux alentours.

Cette zone pourrait aussi accueillir des infrastructures nécessaires au développement des transports collectifs,

Ce site est actuellement classé en zone naturelle, NC1, au P.L.U., il s'agit de changer son classement.

Je vous propose de prescrire la révision simplifiée sur le secteur de la Garenne délimité au document graphique joint avec l'objectif de permettre l'implantation d'une zone d'activité à vocation de pôle de santé.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une valorisation de l'entrée du territoire et non pas d'une extension de la Z.A.C.

L'idée étant de créer un pôle santé / bien-être, avec une reconnaissance au niveau régional.

Le Conseil Municipal prescrit à l'unanimité la révision simplifiée du PLU sur le secteur la Garenne.

**POINT 07 : REVISIONS DU P.L.U - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLO D'ELBEUF**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, les études relatives à l'élaboration des révisions du Plan Local d'Urbanisme peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agglo d'Elbeuf.

Le Conseil Municipal vient de prescrire 2 révisions simplifiées du PLU pour les secteurs de la ferme Miklin et de la Garenne. Dans le même temps, une procédure de modification du PLU est lancée par le Maire.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo d'Elbeuf les subventions au taux maximum possible.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

**POINT 08 : REVISIONS DU P.L.U - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, les études relatives à l'élaboration des révisions du Plan Local d'Urbanisme peuvent bénéficier d'une aide financière du Département.

Le Conseil Municipal vient de prescrire 2 révisions simplifiées du PLU pour les secteurs de la ferme Miklin et de la Garenne. Dans le même temps, une procédure de modification du PLU est lancée par le Maire.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département des subventions au taux maximum possible.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

**POINT 09 : CONVENTION AVEC LE S.I.E.R. POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU B.T.A.**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'effacement des réseaux sont engagés sur la commune.

Afin de procéder à l'effacement du réseau BTA place de la Commune de Paris, le SIER demande à la commune de l'autoriser par convention à réaliser 3 canalisations souterraines sur des parcelles communales.

Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**POINT 10 : CONVENTIONS AVEC FRANCE TELECOM POUR L'EFFACEMENT DE RESEAUX CD144, PLACE DE LA COMMUNE DE PARIS ET RUE CLEMENT ADER**

Monsieur Daniel COURAGE, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que lors des travaux d'effacement de réseaux, il est nécessaire de conclure une convention avec France Télécom pour l'enfouissement de leurs réseaux.

Ces opérations sont réalisées sous mandat par le SIER de Cléon.

Vous sont proposées les conventions concernant la rue Clément Ader dans le cadre de l'opération de requalification du centre Bourg, le CD 144 rue Paul Eluard et place de la commune de Paris

Un coût résiduel reste à la charge de la commune : CD144 : 999,60 €, C Ader : 1 352,40 € et place de la commune de Paris : 788,90 €

Je vous propose d'approuver ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**POINT 11 : AVENANT N° 2008-15 A LA CONVENTION ENFANCE-JEUNESSE N° 2007-15 AVEC LA CAF D'ELBEUF**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales d'Elbeuf et la commune de Tourville la Rivière ont signé en 2007 une convention relative à la mise en œuvre du contrat Enfance-Jeunesse.

Pour mémoire, ce contrat se substituait au Contrat Enfance (créé en 1996) et Contrat Temps Libre (créé en 1998) lorsque ces derniers arrivaient à leur terme.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 cela a permis la prise en charge du centre de loisirs maternel « La Ribambelle » et du dispositif « RAM » historiquement inscrits dans le contrat enfance.

Au regard des échéances, il est proposé à la commune, un avenant à la dite convention afin de permettre la prise en charge des actions communales historiquement inscrites dans le contrat temps libre (CTL) soit :

- la structure d'animation jeunesse « Anima'jeunes' 11-17 ans,
- le dispositif centre de vacances 6-17 ans,
- l'extension du CLSH « La Ribambelle » 6-11 ans

La clôture de ce dernier étant fixé au 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

## **POINT 12 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLEMENT**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- Foyer Socio Educatif du collège Jacques Brel. Cette subvention est calculée en fonction du nombre de collégiens Tourvillais inscrits dans l'établissement durant l'année scolaire 2008-2009 soit 69. La participation serait fixée à 13,50 € par élève. Pour l'année 2008 – 2009, le montant sera donc de 931,50 €

- FNATH : 162 €

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité ces subventions.

## **POINT 13 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA GARANTIE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS DE LA COMMUNE**

Madame Colette BERGAULT, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire ont demandé que la commune participe aux cotisations pour une garantie complémentaire santé.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a autorisé les collectivités territoriales à participer aux cotisations de garantie complémentaire santé de leurs agents selon des modalités à fixer par le Conseil Municipal.

Il est proposé de s'inscrire dans ce processus afin de favoriser pour chaque agent stagiaire ou titulaire de la commune sa couverture santé.

La participation est fixée à 15,47 € par mois sur la cotisation de l'agent communal mutualiste complétée de 1,55 € par enfant figurant sur la carte de mutuelle. Cette participation sera versée mensuellement aux agents adhérents dont la cotisation est « précomptée » (prélevée mensuellement sur le bulletin de paie de l'agent) et semestriellement, sur présentation d'une attestation de l'acquittement de celles-ci, pour les autres agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

## **POINT 14 : CONVENTION CHANTIER D'INSERTION AIPPAM POUR L'ANNEE 2009**

Madame Josiane POULLARD, Maire Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association AIPPAM encadre, depuis plusieurs années, un chantier d'insertion environnemental, agréé par la commission locale d'insertion de la zone d'Elbeuf et la DDTEFP sur l'île aux Bœufs et l'île Mayeux.

Ces travaux consistent, pour le compte de la commune, au nettoyage et à la mise en valeur de ces îles, propriétés de Voies Navigables de France. Ils ont commencé au 1<sup>o</sup> janvier 2005 et doivent se poursuivre en 2009.

Par ailleurs, AIPPAM a également été associée au chantier de l'île Ste Catherine. Il lui est demandé également des travaux spécifiques entrant dans son champ d'intervention.

Une nouvelle convention entre la commune et AIPPAM pour l'année 2009, dont vous trouverez le projet ci-joint, doit définir les obligations de chacun.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Daniel COURAGE fait remarquer que le travail réalisé est très satisfaisant. Monsieur René DUREL souligne également la motivation des personnes réalisant ce chantier d'insertion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention

#### **POINT 15 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE PIERRE PERRET**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur pour les utilisateurs de la médiathèque Pierre Perret.

Après étude par la commission culturelle, je vous propose d'approuver le règlement ci-joint.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement intérieur.

#### **POINT 16 : CHARTE DE L'UTILISATEUR DES RESSOURCES ELECTRONIQUES DE LA MEDIATHEQUE PIERRE PERRET**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une charte pour les utilisateurs des ressources électroniques dans la médiathèque Pierre Perret.

Après étude par la commission culturelle, je vous propose d'approuver la charte ci-jointe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la charte pour les utilisateurs des ressources électroniques dans la médiathèque.

#### **OBJET 2008-12-17 : BOURSE ETUDIANTE**

Monsieur Paul RACÉ, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil Municipal que depuis quelques mois une étude est menée afin d'instaurer sur la commune des bourses étudiantes à destination des jeunes ayant obtenu le Baccalauréat et poursuivant des études supérieures.

Cette bourse est destinée à tous les étudiants non salariés, âgés de moins de 26 ans et résidant sur la commune depuis au moins 2 ans. Elle sera évaluée en fonction de critères figurant dans le règlement ci-joint.

Tous les bénéficiaires devront effectuer une action citoyenne en faveur de la commune, fixée à 25 heures par an maximum.

Afin de permettre la mise en place de ces bourses, je vous propose d'adopter le règlement ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur Paul RACÉ précise qu'actuellement 28 dossiers ont été déposés. Les bourses étudiantes sont mises en place à titre expérimental pour une durée de 3 ans. Le budget annuel devrait se situer aux alentours de 20.000 € pour 2009.

Le service Education devra assurer la corrélation entre les besoins de la collectivité et les attentes des étudiants. De même les associations tourvillaises pourront bénéficier des actions citoyennes des étudiants. Monsieur le Maire souligne que cette possibilité permettra aux étudiants de s'approprier la vie associative locale et pourquoi pas devenir peut-être à leur tour des acteurs de la vie locale.

Monsieur le Maire précise que tous les étudiants tourvillais qui déposeront un dossier recevable auprès du service éducation se verront attribuer une bourse. Il est prévu un montant plancher.

Monsieur Jean Marc MARTIN demande si les fonds seront versés directement à l'étudiant ou bien à la famille.

Monsieur le Maire confirme que les fonds devront être versés à l'étudiant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

#### **POINT 18 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR LA BCD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ARAGON**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'ouverture de la nouvelle médiathèque, la bibliothécaire qui assurait l'animation de la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD) de l'école élémentaire Louis Aragon fréquentée sur le temps scolaire par l'ensemble des élèves, n'est plus disponible.

Afin de permettre aux enseignants de fonctionner en demi groupe à la BCD, je vous propose de mettre à disposition de l'école du personnel communal à raison de 6h45 par semaine maximum.

A cet effet, je vous propose d'adopter la convention de mise à disposition ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les contrats de travail relatifs à cette mise en place.

Monsieur Paul RACÉ fait remarquer que l'agent pourra être relayé par des étudiants du dispositif « Bourse Etudiante »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

**POINT 19 : CLASSE DE DECOUVERTE – DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU DEPARTEMENT**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que le Département subventionne les classes de découverte faisant l'objet d'un projet pédagogique.

Un projet a été déposé par les enseignants pour une classe de découverte à Perros Guirec en mai 2009. Il concerne la classe de CE1.

Je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de la classe de découverte 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**POINT 20 : MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT « LA RIBAMBELLE » - AVENANT N° 1**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal Délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché de restructuration et d'extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement a été attribué le 30 juin 2008. L'entreprise M.B.T.P. est titulaire du lot n°1 Gros-Œuvre pour un montant de 174.549,50 € HT

Lors des études préparatoires, le cabinet SOLEN a effectué une étude de sol qui préconisait de simples semelles filantes.

Lors de la réalisation des travaux de terrassement, des pieux de 300mm ont été découverts et, à la demande du Bureau de Contrôle, une étude de sol complémentaire a été réalisée dans le but de vérifier la portance du sol et de déterminer la constitution du type de fondation à préconiser.

L'objet de cet avenant est d'accepter la modification des travaux de fondations pour un montant de 22.132,90 € HT (soit 12% du montant initial)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant au marché.

**POINT 21 : DECISIONS DU MAIRE**

2008-74	Marché Entretien ascenseur
2008-75	Convention d'accès aux équipements Tennis
2008-76	Marché Accueil Mairie – avenant lot 2
2008-77	Convention avec le Centre de Bilan de l'Agglomération Elbeuvienne - Bilan de Compétences
2008-78	ART ET TROC 2009 : contrat compagnie IL Y A
2008-79	Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial – embarcadère
2008-80	Convention d'accès aux équipements Tennis
2008-81	Raccordement à l'arrosage automatique sur un forage au terrain des Chapitres

- 2008-82 Acceptation du paiement par Chèque Emploi Service Universel des Centres de Loisirs Sans Hébergement
- 2008-83 Acceptation du paiement par Chèque Emploi Service Universel de la garderie Péri Scolaire
- 2008-84 Maintenance Portes Automatiques
- 2008-85 Convention avec le Racing Club Caudebecais Gymnastique pour la pratique de la Gymnastique Douce
- 2008-86 Renouvellement contrat Météo France
- 2008-87 Avenant à la convention avec le Racing Club Caudebecais Gymnastique – acceptation des extérieurs
- 2008-88 Livre « Tourville, Terre d’Histoire » - fixation prix de vente.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30